



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préconisations pour la continuité d'activité pour les services et établissements sociaux et médico-sociaux

(Petite enfance, protection de l'enfance, hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées, hébergement d'urgence généraliste (CRHS, CHU...) et pour demandeurs d'asile et réfugiés (CAES, HUDA, CADA, CPH...), Foyers de Jeunes Travailleurs, Pensions de Famille, Foyers de travailleurs migrants...

Cette fiche a été réalisée à l'attention des responsables des structures sus indiquées qui ne disposent pas de PCA, afin qu'ils se préparent au moment où l'épidémie de Covid 19 pourrait passer de la phase 2 (Clusters dans certaines parties du territoire) à la phase 3 (diffusion de l'épidémie à l'ensemble du territoire, voire au passage en pandémie (épidémie mondiale).

Les responsables :

- doivent se tenir régulièrement informés de la situation épidémiologique (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) et des consignes données par les pouvoirs publics.
- se tiennent prêt à informer l'ARS sur la situation des structures (relevé quotidien du nombre de malades dans l'établissement, de malades hospitalisés, des décès et de l'absentéisme).

Contexte général :

Le coronavirus est un virus émergent, ce qui implique que la population n'a pas développé d'immunité. Ce fait, ainsi que la transmission interhumaine, peut lui permettre d'affecter une grande proportion de la population.

Ceci constituerait une grave menace, non seulement sur le plan sanitaire, mais aussi pour l'activité sociale et économique du pays (avec un absentéisme qui peut impacter plus ou moins fortement tous les secteurs d'activités).

L'élaboration d'un plan de continuité d'activité (PCA¹) est recommandé aux responsables des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

En l'absence d'un PCA, nous vous préconisons les mesures suivantes :

¹ Préparation du secteur médico-social et social à une pandémie grippale - Fiches de recommandations élaborées par la DGAS en collaboration avec : la DGS, la DGOS et la DPM - Mars 2007